

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 22 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	24
Nombre de conseillers absents :	3
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	3
Nombre de votants :	27
Date de la convocation :	16 juin 2026
Date d'affichage :	16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HERVÉ GILDAS, Maire.

Présents : HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, LE MIGNOT Daniel, KERTUDO Maryline, PICART Olivier, TOUDIC Marie Evelyn, ESNEU Pacal, LE POUL Christian, L'HOSTIS Florence, CALLENNEC HUET Edith, BRIER Sandrine, TROGOFF Olivier, MARTIN Sébastien, GUEVELOU Laurent, CHARLIER Claire, LEBOURG Alexis, CRENN Méghane, GEFFROY Séverine, NICOL Marie-Noëlle, HADJADJE Valérie, CLECH Vincent, BICZO Sylviane, BODEVEUR David, LE GALL Maël

Absents : BONIZEC Christel, LE BALCH Elise, COUTELLEC Benoit.

Procurations : BONIZEC Christel à BRIAND Sandrine, LE BALCH Elise à CHARLIER Claire, COUTELLEC Benoit à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : KERTUDO Maryline

N°2026/95

Fonction publique

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade « Promus / promouvables »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 16 juin 2026 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

L'article L.522-27 du Code général de la fonction publique :

« Le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, à l'exception du cadre d'emploi des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion. Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial ».

Ce taux permet de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » (agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un tel avancement de grade), le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>27</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>27</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

- **FIXE** pour l'année 2026, les ratios d'avancement de grade pour la collectivité, tels que présentés en annexe ci-après :

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gildas HERVÉ

La secrétaire de séance,
Maryline KERTUDO



ANNEXE

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	Proposition de RATIO
Filière administrative		
Attaché	Attaché principal	100%
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100%
Filière technique		
Ingénieur	Ingénieur principal	100%
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100%
Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100%
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%
Filière culturelle		
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	100%
Assistant de conservation	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	100%
Filière sociale		
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2 ^{ème} classe	Agent Territorial Spécialisé principal des Ecoles Maternelles principal de 1 ^{ère} classe	100%
Filière animation		
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100%
Filière sportive		
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	100%